

**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

L'an deux mille vingt, le 8 septembre, à 18 heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S., légalement convoqué, s'est réuni au sein de la salle Capitulaire – Place de la République – 27300 Bernay, sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE.

Date de convocation : 1<sup>er</sup> septembre 2020

|                   |
|-------------------|
| Nombre de membres |
| En exercice : 21  |
| Présents : 19     |
| Pouvoirs : 2      |
| Votants : 21      |

Étaient présents : M. GRAVELLE Nicolas, M. BOULAYE Guillaume, Mme CANU Françoise, M. COURTOUX Thomas, Mme DELACROIX-MALVASIO Delphine, Mme FERIERE Jocelyne, Mme GARNIER Laëtitia, Mme GOULLEY Martine, Mme GUERRAND Sylvie, Mme HEURTAUX Jocelyne, M. LAHRECH Ahmed, Mme MAGNAN Nora, Mme NADAUD Nadia, Mme PANNIER Brigitte, Mme PERRET Florence, M. POUCLET Ghislain, Mme TELLIER Gaëlle, Mme VAGNER Marie-Lyne

Étaient absents : M. FEDERICI Michel, Mme HALBOUT Nicolle

Pouvoirs : M. FEDERICI a donné pouvoir à Mme VAGNER ; Mme HALBOUT a donné pouvoir à Mme GOULLEY

Secrétaire de séance : Mme NADAUD Nadia

**Objet : Constitution de la commission d'attribution des appels à projets du chantier d'insertion**

Monsieur le Président indique que les communes peuvent faire appel au chantier d'insertion dans le cadre de la réalisation de prestations de services après dépôt d'un appel à projets.

Afin d'étudier les projets déposés, il convient de constituer une commission d'attribution des appels à projets du chantier d'insertion.

**Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :**

↳ Décide la constitution de la commission d'attribution des appels à projets du chantier d'insertion comme suit :

- Le Président et/ou la Vice-Présidente du C.I.A.S.
- L'administrateur élu, référent Insertion
- L'administrateur représentant la société civile, binôme du référent Insertion
- Deux membres de la Commission Insertion
- La directrice Insertion
- Le responsable technique du chantier

↳ Précise que, selon les projets mis en œuvre, un expert pourrait être sollicité, à titre consultatif, en vue d'apporter toutes informations, explications ou précisions nécessaires à la prise de décision des membres de la commission.

- ↳ Dit qu'un appel à candidatures sera lancé auprès de la commission Insertion après constitution de cette dernière en vue de la désignation des deux membres issus de cette commission par le Président et la Vice-Présidente.
- ↳ Dit qu'à l'issue de la désignation des deux membres de la commission Insertion, il actera par délibération la composition de la commission d'attribution des appels à projet du chantier d'insertion.

---

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus



Pour extrait certifié conforme,

Le Président du C.I.A.S.,

Nicolas GRAVELLE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200003770-20200908-20D052-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2020

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Nicolas Gravelle".